

Sommaire

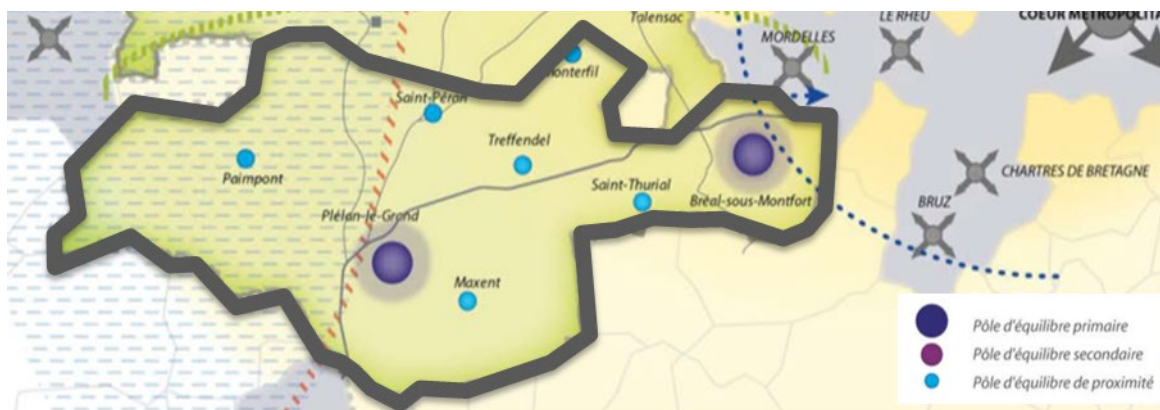
| | |
|--|----|
| PROJET SOCIAL..... | 1 |
| 1 - Préambule | 2 |
| 2 – Un projet de création d’Etablissement d’Accueil de Jeunes Enfants adapté au territoire | 2 |
| 3 - Ambitions et valeurs | 3 |
| 4- Présentation du Multi-accueil « La Cabane » | 5 |
| PROJET EDUCATIF | 8 |
| 1 - L’accueil de l’enfant | 8 |
| 2 - L’adaptation | 9 |
| 3- Rythmes de vie..... | 10 |
| 4 - La vie quotidienne..... | 14 |
| 5 - L’aménagement de l’espace | 15 |
| 6 – Accès extérieur..... | 15 |
| 7 - Dispositions pour des accueils adaptés | 15 |
| 8 - Définition de la place des familles | 16 |
| 9 - Relation avec les partenaires institutionnels extérieurs..... | 18 |
| 10 - Compétences professionnelles mobilisées..... | 19 |
| 11 - L’accueil de stagiaires | 21 |
| 12 – Conclusion et perspectives..... | 21 |

PROJET SOCIAL

1 - Préambule

La Communauté de Communes, créée en 1993, se situe à 20 km de Rennes et s'étire le long de l'axe routier Rennes/Lorient pour une surface totale de 300 km². Elle compte huit communes pour 17 865 habitants (1.7% de la population en Ille-et-Vilaine ; INSEE 2015).

Dans un contexte de forte attraction de Rennes Métropole et de proximité géographique avec le département du Morbihan et de ses zones de revitalisation rurale, elle doit composer en tenant compte de la dichotomie entre l'est et l'ouest de son territoire. Cette dichotomie s'exprime par la présence de deux pôles structurants : Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand.



Source : Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande – Diagnostic SCOT 2015

Dans le domaine de la petite enfance, le transfert de compétence proposé dans une délibération du 29 janvier 2018 est effectif suite à l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2018, actant la compétence « Création, gestion, aménagement et entretien de l'ensemble des équipements publics d'accueil en matière de petite enfance ».

2 – Un projet de création d'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants adapté au territoire

Le diagnostic social mené en 2017 sur le territoire a permis de mettre en évidence les logiques de vie du territoire motivant la proposition d'implantation de structure d'accueil de jeunes enfants.

L'analyse de la situation locale a permis de plus de mettre en évidence la bipolarité entre Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand, avec des spécificités liées à la population de ces « bassins de vie ».

→ Pour les communes autour de **Plélan-le-Grand à l'Ouest du territoire**

Au regard des spécificités observées pour le territoire, il est proposé d'envisager l'offre de services dédiés comme un « outil » d'attractivité du territoire pour endiguer une dynamique à la baisse concernant les 0-5 ans sur la partie ouest du territoire.

Les caractéristiques observées pour les familles :

- Des revenus moyens plus bas
- Une démographie concernant les moins de 3 ans stagnante
- Une part de familles monoparentales un peu plus importante qu'à l'Est du territoire
- Des parents actifs avec des besoins de garde

→ Pour les communes autour de Bréal-sous-Montfort à l'Est du territoire

Au regard des spécificités observées pour le territoire, il est proposé d'envisager l'offre de services dédiés comme un « outil » pour apporter une réponse immédiate à des besoins conséquents sur la partie Est et en particulier Bréal sous Montfort.

Les caractéristiques observées pour les familles :

- Des revenus moyens plus hauts
- Une démographie concernant les moins de 3 ans en augmentation
- Une part de familles monoparentales un moins importante qu'à l'Ouest du territoire
- Des parents actifs avec des besoins de garde

→ Les besoins d'accueil et proposition de création de structures d'accueil petite enfance :

Il a été proposé de créer une structure de 12 places à Plélan-le-Grand en 2019, compte tenu de l'absence d'accueil collectif sur ce territoire, avec une montée en charge progressive jusqu'à 16 places.

Ce besoin exprimé correspond à la période de construction de la tranche n°1 de la maison de l'enfance et des services envisagée à Plélan-le-Grand.

Pour le territoire se situant autour de Bréal-sous-Montfort, il est proposé de créer une structure de 20 places en 2021 avec une montée en charge progressive jusqu'à 24 places.

Un travail d'information auprès des assistants maternels est à envisager pour ces deux structures.

La prise de compétence « Création, gestion, aménagement et entretien de l'ensemble des équipements publics d'accueil en matière de petite enfance » par la communauté de communes de Brocéliande, en date du 20 avril 2018, a ainsi permis d'engager la mise en place du premier multi-accueil communautaire qui se situera au sein de la maison de l'enfance et des services à Plélan-le-Grand.

Le projet d'établissement permettra de répondre aux besoins identifiés sur le territoire pour diversifier l'offre d'accueil, répondre à des besoins spécifiques, participer à l'attractivité du territoire et à l'accompagnement des familles.

Il s'inscrira également dans la continuité des actions mises en place en faveur de la petite enfance sur le territoire. Le service petite enfance a évolué en 2018 pour préparer l'arrivée de ces structures d'accueil de jeunes enfants, permettre la mise en place d'une mission de coordination petite enfance et identifier le service RPAM comme le guichet unique pour le domaine de la petite enfance sur le territoire.

3 - Ambitions et valeurs

Le projet social définit la volonté de la collectivité, les valeurs qu'elle souhaite porter prioritairement, le rôle des équipements, à quels besoins ils répondent et pour quel public. Il permet d'appréhender les liens avec l'ensemble de l'environnement œuvrant autour de la petite enfance et d'avoir une vision transversale et globale de la petite enfance sur le territoire.

La communauté de communes de Brocéliande intervient dans le domaine de la petite enfance depuis la mise en place du Relais Parents Assistants Maternels en 2010.

Dans le cadre de ses interventions, ce sont la **qualité d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement des familles**, dans la conciliation de leur vie familiale, professionnelle et personnelle en privilégiant les temps d'échanges et de découverte, et **le soutien aux assistants maternels et gardes à domicile**, en proposant des accueils permettant les échanges et des outils pour accompagner leurs pratiques professionnelles, qui sont recherchés par la communauté de communes.

L'accueil collectif, complémentaire à l'offre d'accueil existante, a vocation à répondre à ces préoccupations dans l'intérêt de l'enfant, des familles, et des partenaires, en s'inscrivant dans le territoire avec ses spécificités.

Le projet social est commun à l'ensemble des services communautaires liés à la petite enfance : le RPAM, l'accueil collectif, le Lieu d'Accueil Enfant-Parent actuellement en projet pour le territoire.

La Communauté de communes axe son travail sur six grands principes :

- **L'importance de reconnaître l'enfant comme individu à part entière :**

Cette notion importante inclut

- favoriser le développement de son identité personnelle
- favoriser l'apprentissage de l'autonomie pour le jeune enfant
- permettre la socialisation
- respecter le choix éducatif des parents, dans l'intérêt de l'enfant et compatible avec l'accueil collectif

- **Le respect du rythme de chacun (enfant, famille)**

- être vigilant au rythme de chacun
- respecter le choix de vie des familles
- favoriser la sécurité affective
- respecter les différences
- favoriser la communication bienveillante

- **L'accès à toutes les familles**

- permettre l'accès, quels que soient leurs revenus, leurs spécificités, leurs situations professionnelles, à un mode de garde pour leur enfant
- soutenir les familles et leur permettre de vivre également leurs carrières professionnelles
- permettre la conciliation de la vie personnelle et professionnelle ou étudiante
- prendre en compte les difficultés d'organisation que peut engendrer certains emplois du temps professionnels

- développer des modes d'accueil en œuvrant sur la complémentarité de l'offre des assistants maternels et des structures d'accueil collectifs
- **L'accompagnement à la parentalité**
 - accompagner et soutenir les parents dans leur rôle
 - permettre des temps d'échanges entre parents, et entre parents et professionnels de la petite enfance
- **Le développement du partenariat**
 - consolider et développer le partenariat (PMI, école, ALSH ,service œuvrant pour l'insertion professionnelle...)
 - proposer des temps d'échanges, de rencontres afin de favoriser les temps d'information entre assistants maternels, formation des équipes de professionnels.
 - Mutualiser les lieux d'accueil entre services
- **Placer le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) en « porte d'entrée » pour les familles en recherche d'un mode de garde :**
 - définir le RPAM en guichet unique
 - accompagner la réflexion des familles à la recherche d'une solution la mieux adaptée en fonction de leurs besoins
 - faire le lien avec les différents partenaires

Ces principes participent à la mission socio-éducative de la structure avec la volonté de participer à l'éducation de futurs citoyens, à l'épanouissement des enfants et de leurs familles en conciliant vie professionnelle et vie personnelle, à la socialisation et à l'intégration des enfants au sein d'un collectif, et à la lutte contre les exclusions et les inégalités en favorisant l'accès au plus grand nombre dans le respect de chacun.

4- Présentation du Multi-accueil « La Cabane »

► La structure

Le multi accueil communautaire de 12 places, évolutif vers 16 places à terme, accueille les enfants en structure collective.

Le multi-accueil est géré par la communauté de communes de Brocéliande et a vocation à accueillir les enfants des huit communes du territoire.

Le siège de la communauté de communes de Brocéliande se situe au 1 rue des Korrigans, à Plélan-le-Grand, 02 99 06 84 45, accueil@cc-broceliande.bzh. Il est intégré au Pôle services aux habitants (contact pôle services aux habitants : anne-sophie.get-coquaire@cc-broceliande.bzh).

Pour des questions relatives au domaine de la petite enfance en général, il convient de contacter la coordination petite enfance : coordination-pe@cc-broceliande.bzh

Le multi-accueil « La Cabane » se situe dans la Maison de l'enfance et des services de Plélan-le-Grand, appelée la « Canopée », et située rue Simone Veil, qui accueille également l'accueil de loisirs et l'espace jeunes gérés par l'association L'Inter'Val, ainsi que la garderie périscolaire municipale de Plélan-le-Grand (pour la tranche n°1 du bâtiment).

Pour joindre le multi-accueil communautaire :

Adresse mail : direction-ma@cc-broceliande.bzh

Numéro de téléphone :

Il compte 260 m², avec notamment un espace d'accueil, une salle de vie, un espace repas, une cuisine, trois dortoirs, une lingerie et une salle de change, et est accessible depuis le hall principal de la Maison de l'Enfance et des Services.

► Les prestations d'accueil proposées

Cet établissement est régi conformément aux dispositions du décret n°2010-613 du 07 juin 2010 et aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Dans le cadre de ses missions le multi-accueil a pour rôle de :

- Veiller à la santé, la sécurité et au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés.
- Contribuer à l'éducation des enfants dans le respect de l'autorité parentale. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique qu'il accueille. Il apporte leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Présentations des différents types d'accueil :

Le multi accueil assure pendant la journée plusieurs types d'accueil afin de s'adapter aux mieux aux besoins des familles et permettant l'accueil d'enfants dès 2 mois ½ jusqu'à 3 ans, et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap.

- **L'accueil régulier contractualisé**

L'accueil est dit régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont prévisibles et récurrents. A temps plein ou à temps partiel, il fait l'objet d'un contrat.

Pour ce type d'accueil, les demandes des familles sont étudiées dans le cadre d'une commission d'attribution des places.

- **L'accueil occasionnel**

L'accueil est dit occasionnel lorsque les besoins sont anticipables, ponctuels et non récurrents. Il permet de réserver des places sur des jours précis une semaine à l'avance. La réservation se fait par téléphone directement auprès du directeur de la structure sous certaines conditions. L'accueil occasionnel peut

également se faire au jour le jour s'il reste des places disponibles, dans ce cas la direction prend contact directement avec les familles.

- **L'accueil d'urgence**

L'accueil est dit d'urgence pour permettre de répondre ponctuellement aux besoins des familles rencontrant une modification soudaine et non prévisible de leur emploi du temps ou du mode d'accueil habituel de l'enfant (exemples : hospitalisation, décès, arrêt maladie de l'assistant(e) maternel(le), entretien d'embauche, reprise d'emploi ...).

Ce type d'accueil ne sera possible qu'en cas d'extrême urgence à la discrétion de la collectivité et qu'en cas de disponibilité de places au sein de la structure.

Une rencontre entre la famille et le directeur sera programmée, au sein du multi-accueil, lors de l'inscription qu'il s'agisse d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Ce temps sera l'occasion de faire connaissance et de dialoguer sur les habitudes de l'enfant et leur projet d'accueil.

► **La place du développement durable**

Le multi-accueil communautaire se situe au sein de la Maison de l'Enfance et des Services à Plélan-le-Grand.

La Maison de l'Enfance et des services est un bâtiment à ossature bois et paille qui assure une enveloppe thermique très performante et étanche à l'air qui ira au-delà de la réglementation thermique pour se rapprocher des normes des bâtiments passifs. Priorité est donnée à l'utilisation de matériaux sains (fibre de bois, caoutchouc pour le sol). Une ventilation double-flux performante assure la ventilation et le chauffage est assuré par une chaudière à granulés bois. Une étude d'optimisation de l'éclairage naturel a été réalisée et a conduit à l'installation de puits de lumière dans une partie du bâtiment. Le confort des usagers, la qualité de l'air et le faible impact des matériaux sur la santé ont été des priorités. Ce projet a été lauréat de l'appel à projet 2015 bâtiments performants de l'ADEME.

Dans la continuité de ce projet, la Communauté de communes de Brocéliande a souhaité privilégier du mobilier performant en matière de qualité de l'air intérieur et d'émission de COV (composés organiques volatiles).

Pour l'alimentation, de la même façon, la fourniture des repas et des goûters du multi-accueil communautaire sera réalisée dans un esprit respectant le développement durable. Ainsi, les repas, livrés en liaison froide, devront privilégier autant que possible les aliments issus de l'agriculture biologique ou de circuits courts, et ne pas recourir à des contenants plastiques à usage unique. La vaisselle en verre sera également privilégiée.

Enfin, le fonctionnement quotidien de la structure se basera également sur des notions de développement durable dans la mesure du possible : les couches fournies et entretenues par la structure seront des couches lavables, pour l'hygiène des enfants seront privilégiés les gants et l'eau, des surchaussures lavables seront utilisées, l'équipe veillera à une utilisation restreinte de produits d'entretien en privilégiant la vapeur pour le nettoyage...

PROJET EDUCATIF

Afin que chaque professionnel puisse donner de la cohérence et du sens à ses pratiques dans le respect de l'enfant et de sa famille, une réflexion collective a été menée avec les élus sur les valeurs importantes qu'il conviendrait de faire vivre au sein de la structure et auprès du public accueilli. Ces valeurs représentent ainsi un schéma de fonctionnement, un cadre de référence commun à toute l'équipe.

Pour commencer, il semble important de préciser que la structure n'est pas seulement un mode d'accueil : elle est un lieu de vie, un lieu où l'enfant peut se construire, explorer, découvrir, s'épanouir, s'ouvrir aux autres dans un environnement adapté à ses besoins.

1 - L'accueil de l'enfant

L'accueil de l'enfant et de sa famille se fait dès le premier contact et jusqu'au moment où l'enfant quitte l'établissement.

1.1 Le premier accueil :

C'est une rencontre fondamentale.

Elle doit permettre de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation, de leur dire qu'il est normal d'être inquiet et de leur donner des éléments de réflexion qui leur permettront de commencer à organiser cette nouvelle étape avec leur enfant.

La visite des locaux, la rencontre avec l'équipe, l'écoute attentive des questions et angoisses des parents, des explications claires permettent d'établir un premier lien de confiance.

1.2 L'arrivée : la séparation

A leur arrivée dans le multi accueil, les parents confient leur enfant au personnel encadrant et présent. Afin de pouvoir s'ajuster au mieux au fil des jours aux besoins de l'enfant, l'équipe invite systématiquement les parents à entrer dans la salle de vie et à transmettre les événements du quotidien de l'enfant. C'est également dans l'espace de vie que les parents émargeront l'arrivée de leur enfant sur la borne de pointage.

1.3 Le déroulement de la journée

Après l'arrivée du matin, un petit temps est pris pour marquer le début de la journée. L'équipe se présente auprès de enfants, l'aménagement de l'espace leur est proposé avec différents coins : jeux libres, activités motrices, puzzle, activités accompagnées d'un adulte (peinture, manipulation...).

L'équipe respecte le rythme de chacun, aussi bien au niveau de ses découvertes que de ses besoins physiologiques.

Après le repas un temps de sieste ou temps calme est mis en place. Chaque enfant se réveillera à son rythme puis retournera vers ce qui l'intéresse en fonction de son envie accompagné par les adultes encadrants.

Le goûter marque le dernier temps de rassemblement avant les premiers départs.

1.4 Le départ : les retrouvailles

Au moment de l'arrivée des parents en fin de journée, ils sont conviés à rentrer dans l'espace de vie afin de prendre le temps nécessaire avec le professionnel pour recevoir les informations pertinentes du déroulement de la journée de leur enfant. La qualité de l'échange est primordiale tout comme à l'arrivée du matin. Les parents pointeront également sur la borne pour spécifier l'heure de départ de l'enfant.

Le reste de l'équipe portera une attention particulière aux enfants dont les parents ne sont pas encore arrivés.

2 - L'adaptation

L'adaptation permet surtout de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment douloureux, se passe en douceur et soit la moins traumatisante possible. Une adaptation doit être progressive c'est-à-dire qu'au cours de la première semaine, parents et enfants se familiarisent ensemble et peu à peu dans la structure.

Les informations communiquées par le parent accompagnant permettent à l'équipe de prendre l'enfant en charge en respectant son rythme et ses habitudes. Une personne référente est alors choisie afin d'assurer la continuité de la prise en charge durant ce temps d'adaptation. Elle est l'interlocutrice

privilégiée de la famille et le repère pour l'enfant qui fait ses premiers pas dans la structure. En dehors de cette référente privilégiée, chaque membre de l'équipe est amené à intervenir dans la prise en charge de l'enfant.

Proposition de période d'adaptation :

- 1er jour : prise de contact avec le personnel et découverte des lieux pendant 1 heure, le personnel remplit la feuille d'habitudes de vie, en présence d'un des parents.
- 2ème jour : l'enfant reste 30 minutes avec les parents et 30 minutes seul pour s'acclimater et faire connaissance avec son nouvel environnement.
- 3ème jour : première séparation d'1 heure.
- 4ème jour : séparation de 2 heures (rassurer, mettre en confiance, autant que possible).
- 5ème et 6ème jour : séparation de deux heures en prenant le déjeuner ou le goûter dans la structure d'accueil.
- 7ème jour : séparation de 3 heures en prenant le déjeuner ou goûter dans la structure d'accueil.
- 8ème jour : séparation de 4 heures avec sieste et goûter.
- 9ème et 10ème jour : l'enfant passe une journée de 5 à 6 heures dans la structure d'accueil.

L'adaptabilité en fonction de chaque famille est primordiale, ainsi, ce protocole est donné à titre indicatif et pourra éventuellement être revu en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille, et en cas d'accueil organisé dans l'urgence.

3- Rythmes de vie

Le respect des rythmes de vie de l'enfant est au centre de notre travail. Une prise en charge individualisée est mise en place afin de permettre à chaque enfant de se sentir unique tout en respectant la vie en collectivité.

Les activités ne sont pas obligatoires mais proposées. Les moments « d'inactivité », de rêve sont respectés. Ils sont source de créativité pour l'enfant.

Chaque moment de la vie quotidienne est un support à la relation éducative et aux apprentissages avec comme objectif principal le bien-être de l'enfant. Ces temps sont également pour l'enfant, des repères dans la journée.

3.1. Le repas

C'est un moment important, un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes. Dans la mesure du possible, et dans le respect du bien-être de l'enfant, les choix alimentaires des familles sont respectés.

Le repas répond :

- A un besoin physique qui est celui de manger et de boire sainement
- Au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs (les enfants sont invités à goûter, nous ne les forçons pas à manger ou à finir leur assiette)
- Au plaisir de manger
- Au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux

Il vise également des objectifs plutôt sociaux comme d'enseigner aux enfants :

- La richesse des échanges et la convivialité
- Les règles de vie (« merci », « s'il te plaît », ...)
- La prise de conscience que le temps du repas est également un moment privilégié où l'enfant peut développer son autonomie et apprendre à manger seul

3.2 Le sommeil

Chaque individu a son propre rythme biologique de sommeil et de veille. Nous obéissons cependant tous à la nécessité de dormir. Nous respectons les « petits dormeurs » comme les « grands dormeurs ». Ainsi, le multi-accueil disposent de plusieurs chambres (au nombre de trois) afin de respecter le rythme et la qualité de sommeil de chacun.

Dans la mesure du possible, compte tenu de l'organisation du service, la continuité et les repères sont maintenus. Les enfants sont ainsi couchés dans le même lit au fil des jours et les rituels d'endormissement sont respectés dans la limite des contraintes liées à un couchage collectif. Nous invitons les parents à nous fournir les turbulettes s'ils le souhaitent afin de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Au fur et à mesure de son évolution, nous proposons à l'enfant de passer à un lit bas dans lequel il pourra être plus autonome.

Nous ne forçons pas un enfant à aller dormir, la discussion est, là encore, privilégiée afin d'identifier les éléments perturbateurs de l'endormissement. Un temps calme peut alors être aménagé afin de respecter le rythme propre à chacun.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort. Un sommeil accru peut être dû à plusieurs facteurs, si un enfant dort plus qu'à son habitude, c'est qu'il en a besoin. Nous sommes ouverts à un échange en cas de besoin et de question particulière (problème d'endormissement le soir, nuit agitée, réveil difficile...).

3.3 Le bien être

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

Les équipes éducatives sont garantes de la qualité de vie des enfants au sein des structures.

Elles proposent un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme et selon sa personnalité. L'enfant, pour s'épanouir, a besoin de découvrir, mais également d'être valorisé, de se sentir compétent, de gagner petit à petit en autonomie, pour avoir une image positive de lui-même et grandir en confiance.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est lui offrir :

→ Un environnement bienveillant

Chaque enfant, parent et professionnel doit pouvoir s'approprier le lieu d'accueil et y trouver sa place. Chacun doit s'y sentir bien, valorisé et en confiance.

→ Un environnement stimulant

Il doit encourager la vitalité menant à la découverte par l'enfant. L'adulte veillera à verbaliser les actions de l'enfant afin de contribuer à sa soif de découverte et à la construction de sa confiance en lui.

→ Un accueil civilisant

L'enfant n'est pas uniquement considéré comme un être « à part entière » mais aussi comme un être « en devenir ». L'attitude contenante de l'équipe auprès de l'enfant est un support à la qualité de la relation. Nous sommes notamment attentifs à toujours parler à l'enfant, face à lui, à sa hauteur. Nous attachons une importance particulière au langage, qu'il soit verbal ou non verbal. L'adulte veillera à la socialisation de l'enfant lui permettant d'intégrer le cadre et les limites liés à la vie en collectif.

→ Un accueil qui tient compte de son individualité

Le personnel éducatif tient compte de la dimension unique et individuelle de l'enfant.

→ Un accueil qui protège sa sécurité affective et respecte sa dignité

L'enfant évolue dans un cadre de vie sécurisant et structurant

Mais c'est aussi, offrir une place à « tous » les parents :

Il n'existe pas de modèle unique de la famille et il existe de nombreuses façons différentes d'être parent. Le personnel éducatif des structures travaille dans le respect des parentalités multiples et accompagne chaque famille dans sa façon différente d'être parent.

3.4 Eveil et développement

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative propose d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir.

→ Le jeu

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences.

Il lui permet aussi de :

- Dédramatiser des situations
- Se confronter aux autres et d'échanger
- S'exprimer, d'exprimer ses ressentis
- D'apprendre à se connaître
- De développer ses facultés
- De s'identifier à l'adulte
- D'intégrer des règles de vie
- De solliciter son corps
- De développer son langage
- D'enrichir ses connaissances

→ Les jeux libres

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.

Les jeux libres sont pour les professionnels, des moments privilégiés d'observation.

C'est pourquoi, la structure d'accueil doit être un lieu stimulant, aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel. L'adulte peut alors observer pour comprendre ce qui se joue pour l'enfant. L'observation est la base de travail des professionnels afin d'accompagner les enfants au plus près de ce qu'ils sont. Chaque enfant est unique et grandit à son rythme avec ses propres priorités. L'adulte n'impose pas un temps d'apprentissage à l'enfant, il l'accompagne. C'est l'enfant qui est le moteur de cet apprentissage.

→ Les activités dirigées

Elles permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives et à favoriser l'expression.

Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. L'accent est mis sur l'expérience vécue par l'enfant, le cheminement et le plaisir recherchés, plus que la production qui pourrait ou non en résulter.

Elles sont accompagnées de petites consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

En proposant ces deux types d'activités, jeux libres et activités dirigées, les professionnels souhaitent rendre l'enfant acteur de son développement et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.

→ L'ambiance de la structure

Elle est primordiale pour que le jeune enfant vaque à ses occupations librement et sereinement. Nous sommes attentifs au volume sonore de la pièce de vie à la qualité de la lumière, aux paroles échangées entre adultes et à la qualité de ces échanges.

4 - La vie quotidienne

De manière générale et sauf cas particuliers dus à des facteurs extérieurs (maladies...), nous pensons que l'enfant sait ce qui lui convient le mieux. Nous sommes vigilants à toujours inviter l'enfant à faire seul dans le respect de ses capacités, sans le brusquer ou faire de chantage (il n'y a ni gagnant, ni perdant...). Nous ne mettons pas l'enfant dans une position ou face à une situation qu'il ne peut atteindre par lui-même.

Une structure petite enfance incite chaque enfant à se découvrir mais aussi à découvrir le groupe qui l'entoure, il n'y a pas de recherche de résultats. Chaque enfant développe sa propre personnalité avec celle des autres, dans un espace de liberté et contraintes partagées. Nous discuterons avec les parents de la persistance de certains problèmes ne trouvant pas de solutions rapides.

4.1 L'hygiène

C'est un point clé pour les établissements qui accueillent des enfants en collectivité.

Nous invitons les parents à être attentifs au fait que dans les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les règles d'hygiène mises en place.

Le moment du change est un moment privilégié d'échanges, de respect du corps et de l'intimité de l'enfant quel que soit son âge. Nous sommes très attentifs au portage de l'enfant, aux gestes et aux paroles qui sont individualisés. Ce moment est vu comme structurant pour l'enfant dans son identité grâce à la capacité de l'adulte de l'unifier corporellement et psychiquement.

Les couches, fournies et entretenues par la structure, sont des couches lavables. Une fiche explicative est remise aux parents lors de l'inscription. L'utilisation de couches lavables s'intègre parfaitement dans la démarche environnementale de la conception et la réalisation du multi-accueil.

Il est souligné que le choix des parents dans ce domaine sera respecté, dans ce cas ils devront fournir un autre type de change.

L'apprentissage de la propreté : là encore nous partons de ce que l'enfant nous montre, des habitudes et des pratiques parentales tout en accompagnant les parents par notre regard professionnel. Le rythme d'apprentissage sera individualisé, nous proposons le pot et les toilettes à chaque enfant en fonction de son âge. Nous respectons son temps, son plaisir et son refus. Nous attachons de l'importance aux mots employés durant cet apprentissage.

4.2 L'alimentation

Les repas du midi et le goûter sont fournis par l'établissement.

Afin de respecter le choix des familles en matière de lait infantile, le lait n'est pas fourni par la structure. Le lait maternel est accepté pour les parents qui le souhaitent. Il est aussi souhaité de permettre aux mères qui le désirent de continuer à allaiter leur enfant. Sur chaque structure, seront proposés soit un espace garantissant l'intimité et le calme, soit la possibilité prendre le contenant du lait maternel. Pour le recueil, la conservation et le transport du lait maternel, une fiche explicative est remise aux parents qui en font la demande.

5 - L'aménagement de l'espace

L'établissement d'accueil du jeune enfant a été conçu dans le souci d'offrir plusieurs lieux aux enfants, aux parents et aux professionnels qui les accompagnent.

Tous les enfants sont accueillis et évoluent ensemble dans le même espace. L'espace de vie est aménagé en petits espaces afin que chacun puisse « s'isoler dans sa bulle, entièrement concentré sur son jeu ». Ainsi, l'enfant peut se sentir comme un individu parmi d'autres, « être un avec les autres ». Ces petits espaces offrent des jeux divers comme la dînette et les poupées (jeux symboliques), la lecture avec des livres à disposition, un coin calme avec des grands coussins et des tapis, un coin garage-animaux miniature, etc.

L'aménagement de l'espace est réfléchi par les équipes pour permettre à chaque enfant de développer ses compétences, d'explorer en toute sécurité et d'être autonome dans ses choix.

L'espace de la salle de vie est le même pour les plus petits et les plus grands dans l'intérêt des échanges entre les enfants d'âges différents. Cependant, les plus petits pourront bénéficier d'un espace sécurisé, matérialisé par des séparations. Selon les moments de la journée et la constitution du groupe, cet espace permettra aux plus petits de se sentir en sécurité dans un espace qui leur est spécifique.

6 – Accès extérieur

La disposition de l'établissement nous assure un espace extérieur sécurisé avec l'accès rapide à la salle d'accueil. Ainsi, une sortie journalière peut être proposée aux enfants afin qu'ils puissent se mouvoir, s'exprimer en toute liberté (les enfants peuvent jouer avec les voitures, vélos et autres engins roulants), explorer et profiter de la nature offerte par cet espace.

7 - Dispositions pour des accueils adaptés

7.1 Enfants porteurs de handicap

L'enfant en situation de handicap ou d'une maladie chronique reste en premier lieu un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux, en plus de ses besoins spécifiques, et les mêmes droits que tout autre enfant.

L'intégration d'un enfant en situation de handicap suppose un lien dynamique entre la structure d'accueil, les organismes de soins et la famille.

Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap sont élaborées et définies en concertation entre la famille, les partenaires extérieurs, le médecin référent, l'équipe de la structure et la direction. Un projet d'accueil est alors établi et stipule les aménagements nécessaires à la prise en charge respectueuse et professionnelle de l'enfant et de sa famille. Ce projet est mis en place par l'équipe s'il est cohérent, adapté et surtout bénéfique à la prise en charge de l'enfant.

La structure se situe dans une volonté d'inclusion et non de normalisation.

Afin de réussir cette inclusion, le handicap doit être nommé. Si cela s'avère nécessaire, le handicap est évoqué et expliqué aux autres enfants. Il ne s'agit pas de stigmatiser mais bien de permettre aux enfants présents de comprendre pour apprendre. Pour ce faire, nous devons ajuster nos savoir-faire et nous former si nécessaire.

Les structures sont aménagées pour permettre aux parents porteurs d'un handicap moteur de se déplacer en fauteuil notamment. L'équipe est présente pour répondre aux questions des familles et les entendre en cas de besoins particuliers.

La structure pourra s'appuyer également sur le pôle ressource départemental Petite enfance et handicap pour être accompagner, conseiller, et envisager d'éventuelles adaptations. Ce pôle ressource a notamment pour rôle de soutenir et conseiller les parents d'enfants en situation de handicap en Ille-et-Vilaine :

Pôle ressources petite enfance et handicap
2, rue de la Volga à Rennes. Tél. : 02 99 50 43 07.
www.merlinpinpin.com

7.2 Protocole d'Accueil individualisé (PAI)

En cas d'allergie, de handicap, de maladie chronique, de difficulté avérée, la directrice reçoit les parents avec le médecin traitant ou référent de la structure, afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Dans certains cas d'allergie, il peut être demandé aux parents de fournir eux-mêmes les repas, ainsi que les laits infantiles.

L'admission ou le maintien de l'enfant se fait sous réserve pour l'équipe d'établir et de mettre en œuvre ce P.A.I. Dans le cas où la pathologie chronique se déclare alors que l'enfant est déjà accueilli et qu'il s'avère impossible de mettre en place un P.A.I, il peut être mis fin à l'accueil de l'enfant dans le cadre légal du contrat.

L'intervention de soignants extérieurs n'est possible que pour des cas particuliers qui doivent au préalable faire l'objet d'une concertation et d'un protocole individuel validé par les différents intervenants (direction et médecin de l'établissement, parents et intervenants extérieurs).

8 - Définition de la place des familles

8.1 Une structure ouverte

Les multi-accueils sont des structures ouvertes aux parents, les équipes veillent donc à accueillir les parents et à les accompagner. Un temps de découverte des lieux avec les parents et les enfants est pris lors de l'adaptation. Les parents sont invités à rester le temps nécessaire.

Avant de pouvoir collaborer, parents et professionnels ont besoin de se connaître et pour cela d'échanger des informations. En effet pour exprimer leurs attentes, expliquer leurs pratiques familiales, les parents ont tout d'abord besoin de connaître le lieu d'accueil : son fonctionnement et les personnes qui y interviennent afin qu'une véritable rencontre puisse se faire. L'échange d'informations et la transparence participent à la construction d'une confiance réciproque qui est le fondement de cette collaboration. C'est à cette condition que les parents peuvent alors prendre dans le lieu d'accueil une place auprès de leurs enfants et des professionnels.

Les familles sont invitées à participer à la vie quotidienne des structures (activités, sorties, commissions, anniversaire de leur enfant...).

Le règlement de fonctionnement leur est délivré lors de l'inscription de leur enfant. Nous demandons à ce que le règlement de fonctionnement soit lu et signé afin que chacun se sente engagé pour garantir un accueil de qualité.

Un livret d'accueil présentant la démarche pédagogique de l'équipe de professionnels leur est également remis lors de l'inscription. Il est un support à la discussion et aux échanges entre parents et équipes.

La bonne communication des adultes autour de la prise en charge de l'enfant est garante du bien-être de ce dernier. Les professionnels s'engagent à partager avec les familles sur tout sujet lié à leur enfant. Les temps d'accueil du matin et du soir sont privilégiés au quotidien, des entretiens individuels peuvent être demandées par les deux parties afin d'affiner les questions, les réponses, les demandes.

Les parents sont invités à entrer dans la pièce de vie le matin et le soir. En fonction des besoins, un moment plus long de transition peut être pris par les parents le matin ou le soir pour partager avec son enfant ce qu'il vit dans la structure. Ce temps de vie s'inscrit dans un souci d'ouverture de la structure et de transparence de nos pratiques professionnelles. Il s'agit aussi d'un temps de convivialité. Nous avons à l'esprit que le multi-accueil est celui des enfants mais aussi des parents.

Pour les plus grands, c'est l'occasion de renforcer :

- le lien parent-enfant, ce dernier peut montrer à ses parents sa vie dans la structure, ses jeux préférés, ses « copains », ...
- la continuité dans la vie de l'enfant parce que le parent voit par lui-même et l'enfant montre ce qu'il souhaite,
- la relation entre le parent et l'équipe.

Nous souhaitons que ces échanges puissent se faire également à l'occasion de temps festifs, de réunions d'information et de soirées thématiques.

8.2 Les temps d'échanges avec les autres services petites enfance (RPAM, LAEP, ...)

Le RPAM est un partenaire essentiel dans la prise en charge globale de la famille. Il a pour vocation l'information, l'orientation, le décloisonnement des savoirs pour les professionnels, assistants maternels et équipes des structures.

Le Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu de rencontre, d'écoute, de parole et de réassurance, où sont accueillis conjointement l'enfant et ses parents ou l'adulte qui l'accompagne.

Lors de l'organisation de temps forts, les parents et l'équipe pourront être invités à venir échanger autour de thèmes concernant le développement de l'enfant, la vie de famille, la parentalité, etc.

Ces temps sont l'occasion pour les parents de discuter entre eux, avec les professionnels des multi-accueils, les assistants maternels ou d'autres professionnels de la petite enfance sur leur vécu et de poser des questions. Ce sont des espaces de paroles, d'échanges et de prévention.

En fonction des sujets, elles peuvent se faire en collaboration avec des partenaires extérieurs (accueil de loisirs, PMI, etc.) ou seulement interne aux structures d'accueil du jeune enfant.

8.2 Le conseil d'établissement

L'établissement est géré par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Au moins une fois par an, un conseil d'établissement se réunit avec objectif de discuter ensemble de la vie de la structure et des projets qui y sont développés. Il s'agit d'une instance de participation et de dialogue en lien avec les projets de la structure

Ce conseil d'établissement est composé de : représentants d'élus de la commission communautaire action sociale - petite enfance - jeunesse, la responsable du pôle, la coordinatrice petite enfance, la directrice, un membre de l'équipe éducative, les animatrices du rpam, au moins un parent et un assistant maternel (sur le principe du volontariat), la CAF et le département.

9 - Relation avec les partenaires institutionnels extérieurs

► Les médecins référents de la maison de santé de Plélan le Grand interviendront de manière ponctuelle au sein de la structure. Ils ont pour mission : de veiller à l'application des mesures d'hygiène au sein de l'établissement, de s'assurer que les conditions d'accueil permettent le bon développement des enfants et d'établir les certificats médicaux autorisant l'admission des enfants au sein de l'établissement.

► La CAF est un partenaire technique financier et un agent de contrôle. Au-delà de ce rôle, le conseiller technique nous apporte son soutien et ses conseils.

► Le Département d'Ille-et-Vilaine à plusieurs titres :

- Le « Service de PMI – Accueil Petite Enfance » pour le suivi et les conseils dans le domaine réglementaire et administratif
- Les centres de proximité, et notamment le CDAS du Pays de Brocéliande (Centre départemental d'action sociale) au sein duquel se trouvent :
 - La PMI (Protection maternelle et infantile) : présente ponctuellement sur la structure grâce aux permanences et aux consultations hors CDAS. Des rencontres régulières permettent d'assurer un accompagnement global des familles.
 - Les autres services sociaux tels que la protection de l'enfance, l'insertion, les personnes âgées... partenaires qui nous permettent d'accompagner des familles, de renforcer le maillage des pôles ressources identifiables par les usagers sur le territoire.

► Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) sont spécialisés dans l'accompagnement de l'enfant présentant un handicap ou des pathologies importantes. Des partenariats pourront être mis en place en cas d'accueil d'enfants répondant à ces critères particuliers.

► L'école : des actions « passerelles » seront proposées afin d'accompagner l'enfant dans sa vie après le multi-accueil. Des temps festifs seront programmés. Ce lien permettra de maintenir la continuité de la prise en charge et d'offrir une stabilité dans l'environnement de l'enfant. La proximité des établissements sera naturellement porteuse de lien.

► L'accueil de loisirs : nous souhaitons travailler avec les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) afin d'offrir une continuité aux familles et une souplesse d'adaptation. La collaboration permettra le décloisonnement des savoirs, une mutualisation des informations et une réflexion globale sur la famille.

► Le réseau des médiathèques : nous souhaitons en faire une partenaire de nos futurs projets. Ce partenariat entrerait dans un projet plus global d'ouverture à la culture, au plaisir de lire, de conter et d'écouter, et plus largement encore de lutte contre l'illettrisme. Nous pourrions imaginer nous déplacer mais aussi faire venir les livres vers nous.

► Le pôle ressource départemental Petite enfance et handicap, l'association Merlinpinpin, permettant d'accompagner et de conseiller les structures et les parents d'enfants en situation de handicap.

En fonction des projets de chaque année, des professionnels du spectacle, arts plastiques, art-thérapeutes... pourront être invités dans la structure.

10 - Compétences professionnelles mobilisées

Sous la responsabilité d'une Collectivité Territoriale et à ce titre, les professionnels du multi-accueil peuvent s'appuyer sur les compétences de la Directrice des Services et du responsable du pôle service aux habitants.

L'équipe du multi-accueil est composée de :

- Un / une directeur.trice, éducateur de jeunes enfants (50 % direction / 50 % accueil des enfants)
 - Un / une éducateur.trice de jeunes enfants
 - Un / une auxiliaire de puériculture
 - Trois auxiliaires de crèche dont un agent intervenant en soirée pour l'entretien
- Et ponctuellement
- Des agents intervenant en renfort ou remplacement
 - Des stagiaires

La Directrice du Multi Accueil : Titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur.trice de jeunes enfants, elle est placée sous la responsabilité de la directrice de pôle et a pour mission d'accompagner le projet d'accueil des enfants et des familles, et a en charge le fonctionnement global de la structure.

Dans le cadre de ses missions, son travail s'organise autour de différents points tels que le suivi administratif, budgétaire et organisationnel de la structure et le temps de travail auprès des enfants. Cette répartition à 50% pour le temps administratif et à 50% pour le temps auprès des enfants assure une continuité entre le projet d'établissement et le projet pédagogique. Ces principales missions sont :

- L'organisation générale et le pilotage du projet d'établissement
- La gestion administrative et financière du service (inscriptions, contrats, facturation, suivi budgétaire, commande et achats, protocoles, ...)
- La gestion de l'animation et l'organisation des ressources humaines (encadrement, répartition des missions, plannings, ...)
- L'Accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles, suivi des dossiers, planning de présence des enfants...
- La mise en œuvre et l'évaluation des projets éducatif, social
- La rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique
- La garantie de l'application du règlement de fonctionnement
- Le développement et l'animation des projets et partenariats en lien avec l'agent chargé de la coordination petite enfance

L'éducateur.trice de jeunes enfants a pour mission principale de favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants, l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation. De par sa formation, il/elle a un rôle particulier d'observation, d'analyse et de mise en place de projets.

Il a également pour mission d'assurer une continuité de direction en cas d'absence de la direction et intervient dans la structure sous la responsabilité de la direction.

Les responsabilités déléguées sont les suivantes :

- La gestion du fonctionnement quotidien de la structure
- La gestion du planning de présence des enfants
- L'animation et l'encadrement de l'équipe pour garantir le projet d'établissement
- La validation des plannings de l'équipe et des remplacements

L'auxiliaire de puériculture intervient dans la structure sous la responsabilité de la direction. De par sa formation, l'auxiliaire de puériculture a un regard particulier sur les protocoles de soins, les protocoles sanitaires et sur l'alimentation. L'auxiliaire :

- Assure la mise en place et le suivi des protocoles médicaux (en lien avec le médecin référent de la structure),
- Effectue le suivi de l'armoire à pharmacie,
- Participe à l'élaboration des menus en lien avec la direction et le prestataire extérieur,
- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel.

Les auxiliaires de crèche, diplômés du CAP petite enfance ou qualifiés dans ce domaine, interviennent dans la structure sous la responsabilité de la directrice ou de la personne assurant la continuité de direction. De par leur formation, ils ont une attention particulière sur la vie quotidienne des enfants et plus particulièrement en ce qui concerne la préparation des repas et les protocoles d'hygiène. Chaque agent social :

- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel (jeux, jouets...).
- Effectue le suivi du stock de linge et des produits d'entretien.

- S'occupe du rangement des commandes de linge et de matériel.

Les fonctions de chaque professionnel de l'équipe :

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure,
- Assure l'accueil des enfants et des parents,
- Organise et anime des activités éducatives et ludiques, adaptées aux rythmes, aux capacités et aux désirs de l'enfant,
- Adopte des attitudes éducatives conformes au projet de la structure,
- Observe les enfants et analyse sa pratique professionnelle
- Assure une mission de prévention auprès des enfants et de leurs parents,
- Communique avec la famille au quotidien : reçoit et transmet les messages,
- Travaille en équipe,
- Participe aux réunions d'équipe (et à la réalisation des comptes rendus),
- Participe aux journées pédagogiques,
- Participe à la formation des stagiaires,
- Participe aux soins apportés aux enfants,
- Respecte les protocoles d'hygiène,
- Respecte les protocoles de sécurité (et veille à la sécurité des enfants),
- Respecte les protocoles médicaux,
- Aménage les espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants,
- Assure le nettoyage des espaces de vie de l'enfant et du matériel (jeux, jouets...),
- Assure l'entretien du linge.

De manière générale, les consignes et les protocoles sont connus de tous et sont à disposition dans chaque pièce de la structure.

Chaque membre du personnel est formé dans son domaine de compétence et sait adapter ses pratiques professionnelles au projet éducatif, les évaluer et les remettre en cause en se formant.

11 - L'accueil de stagiaires

Des stagiaires préparant une formation aux métiers de la petite enfance peuvent être accueillis dans la structure après accord de la direction et de la collectivité.

Les stagiaires participent à la vie de la structure et ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel encadrant. Quel que soit la formation du stagiaire, ils ne peuvent être responsables d'un groupe même s'ils peuvent être amenés à prendre en charge des enfants. Ils restent sous la responsabilité du formateur et de la direction.

L'accueil des stagiaires dans la structure fait l'objet d'une réflexion d'équipe sur les modalités d'accueil afin que le stage proposé soit propice aux stagiaires et à l'établissement.

12 – Conclusion et perspectives

Ce projet d'établissement traduit la volonté donnée par la communauté de communes pour l'accueil collectif d'enfants de 0 à 3 ans sur le territoire dans le respect des ambitions portées telles que

- La place et l'épanouissement de l'enfant
- L'accès et accompagnement des familles
- La cohérence d'interventions et d'actions avec l'ensemble du service petite enfance (RPAM en guichet unique, coordination petite enfance, ...)
- L'ouverture du multi-accueil
- La démarche de développement durable
- ...

Ce projet permet également d'orienter et d'harmoniser le travail du groupe de professionnels. Ainsi, l'équipe intervenant au sein du multi-accueil sera chargée de veiller au respect de ce projet et de ses orientations sur la durée, et d'en évaluer la portée au regard du fonctionnement du multi-accueil.

Validé en conseil communautaire le 24/06/2019